

A propos de la mixité

Introduction de l'atelier régional du CR-DSU en avril 1998 sur le thème : politique locale de l'habitat, peuplement et conférences du logement.

par Marie-Christine Jaillet, géographe

La question de la mixité reste un thème passionnel que ce soit dans le milieu de la recherche ou dans les milieux professionnels. Il semble que le débat ait, dans ses termes, quelque mal à prendre acte des réflexions et observations qui se sont échangées sur ce sujet depuis presque une décennie. Ne serait-ce pas parce que la

question de la mixité a beaucoup à voir avec une sorte d'utopie sociétale que poursuivent indépendamment des observations qu'ils font sur le terrain, les acteurs de la ville, techniciens ou élus, en charge du développement social urbain ou du logement social ?

L'appel à la mixité résonne de tous nos espoirs et fantasmes

Je me propose pourtant de refaire le point sur ce qui me semble être quelques acquis de la réflexion tout en prenant le risque de ne pas être entendue, tant ce mot d'ordre de la mixité continue à fonctionner de manière incantatoire, rencontrant le désir secret présent chez chacun d'entre nous d'une ville idéale qui nous fait résister aux faits dans leur brutalité désenchantée.

Parlons donc de mixité, d'abord pour souligner que le mot est généralement associé à un adjectif censé en préciser la nature, mixité sociale, mixité fonctionnelle, mixité urbaine, ensuite pour en redonner une définition simple : "la mixité, c'est le caractère mixte d'un groupe". Est mixte, du latin *mixtus*, mêlé, mélangé, "ce qui est formé d'éléments de nature, d'origine différente".

Déjà présente dans la circulaire Guichard de 1973 qui avait mis fin à la construction des grands ensembles, la thématique de la mixité est réactivée par l'État pour répondre à l'exacerbation de la ségrégation socio-spatiale dans les villes, que l'implosion et les tensions affectant les quartiers dits sensibles rendent par trop visible et problématique. Elle mettrait en danger la cohésion sociale, ou, dit-on encore, le lien social. La recherche

de la mixité doit donc permettre de remédier au risque de constitution de ghettos si tant est que les quartiers sensibles en soient, ou à la tendance à la ghettoïsation. Cette injonction à la mixité est très présente dans le texte de la LOV qui fait le pari que l'on peut atteindre l'objectif de mixité sociale par l'urbain, en fabriquant autrement la ville, en veillant d'une part à la mixité des fonctions et d'autre part à la mixité résidentielle.

Revenons d'abord sur l'objectif de la mixité sociale. Il sous-entend que le mélange d'individus ou de groupes socialement différents pourrait permettre, là où il y a tension et où celle-ci est considérée comme étant imputable à la juxtaposition dans la ville de groupes trop homogènes socialement, une meilleure coexistence, annihilant les situations d'affrontement induites par le côté à côté. S'il fallait trouver une métaphore pour illustrer cette idée, on pourrait prendre celle de l'émulsion, sorte de composition harmonieuse à partir d'éléments différenciés mais qui ne sont plus identifiables en tant que tels dans le corps qu'ils finissent par constituer. Il en serait de même pour le « corps social » où les interac-



tions individuelles ou entre groupes qui résulteraient de la mixité produiraient de la socialité pacifiée, du liant social puisque les différences seraient gommées. Or E. Goffman rappelle que « les interactions dites mixtes sont typiquement flottantes et angoissées, agressives et embarrassées » parce qu'elles supposent des ajustements permanents aux différences mutuelles, l'apprentissage réciproque des codes et des normes propres à chacune des parties. Elles font courir le risque que la différence ne puisse être suffisamment surmontée pour permettre l'échange, la communication, l'interaction, rendant donc les parties vindicatives ou provoquant au contraire leur rétraction. Ces parties auraient plutôt tendance à rechercher "l'entre-soi" qui fonctionne lui sur le mode de la connivence. C'est pour le moins nier la réalité des modes de structuration du lien social que d'aspirer comme à un idéal à une mixité par émulsion-fusion des groupes sociaux : pour entrer en relation avec autrui il faut partager, sinon les mêmes codes, du moins des codes proches. L'observation montre plutôt la prégnance de l'endogamie sociale dans l'organisation des relations sociales que l'efficacité d'un principe de mixité sociale.

Quelques réflexions, maintenant, à propos de l'opérationnalisation de cette mixité sociale telle qu'elle est proposée en particulier dans la LOV. Il est stipulé qu'elle pourrait être produite à partir de la mixité urbaine et résidentielle, ce qui revient à chercher le rapprochement dans la sphère résidentielle des groupes sociaux. Ce postulat, à peine énoncé, avait été contesté par des chercheurs réunis à l'époque par les rédacteurs de la LOV. Quant au rapport Sueur, il entretient avec lui un rapport ambigu, l'invoquant dans le texte final mais prenant avec lui ses distances dans certaines contributions, en particulier celle d'André Bruston. Ce dernier rappelle que la stratégie proposée par différents textes de loi, de réduction de la distance sociale par la recherche de la proximité spatiale résidentielle, est vouée à l'échec, ce que deux sociologues (Chamboredon et Lemaire), dans un article désormais célèbre, avaient démontré il y a fort longtemps déjà à partir d'une enquête

conduite dans des grands ensembles parisiens. Certes le pari sociétal sous-jacent aux grands ensembles et plus largement aux HLM a consisté à vouloir assurer « l'éducation » et « l'élévation » de la classe ouvrière en la mettant au contact résidentiel des classes moyennes naissantes, espérant de ce frottement un effet de reproduction par contamination de leurs conduites de vie. Mais quand elle est ainsi imposée, la proximité entre des groupes sociaux différents, inscrits chacun dans des trajectoires de vie et résidentielles spécifiques, et n'entretenant pas de ce fait le même rapport à leur espace de résidence, provoque ou des frictions ou un repli sur soi, marquant ainsi la volonté de se tenir à distance de ceux qui sont identifiés comme étant d'un "autre monde".

A contrario, on sait depuis les travaux de l'École de Chicago que la ségrégation dans l'espace urbain qui conduit à la constitution de sortes de "niches écologiques" peut être pour un groupe une ressource sociale, au moins pour un temps dans son itinéraire de vie, et ce, en particulier pour les migrants récents qui ont à s'accoutumer à un nouvel environnement social: recourir pour un temps à l'entre-soi communautaire ou ethnique permet de se réassurer face aux incertitudes du monde dans lequel on prend pied, de disposer des ressources susceptibles de faciliter l'apprentissage des codes et normes en vigueur et de bénéficier d'un soutien pour apprivoiser la société d'accueil et s'y faire une place. L'existence de ces "niches écologiques" dans la ville n'est donc pas seulement assimilable à un mal qui ferait courir le risque du développement d'une culture du ghetto, elle peut faciliter l'insertion dans la société d'arrivée de nouveaux migrants qui, une fois les codes et usages maîtrisés, quitteront le "ghetto" pour se fondre dans la société. Or ce qui fait problème aujourd'hui dans la plupart des quartiers dits en difficulté, c'est moins d'y entrer que de ne pouvoir en sortir, d'y être comme scotché, interrompu dans sa trajectoire sans pour autant avoir démerité dans son effort d'intégration, mis dans l'incapacité de parcourir l'espace social entre deux conditions.



Si cette argumentation devrait mettre fin au mythe de la mixité sociale comme idéal de société et inciter à penser les conditions d'un "être-ensemble" à partir d'autres principes, faut-il pour autant renoncer à toute recherche d'une mixité, si plus modestement on l'appréhende comme le souci

d'une certaine diversité sociale et si, pour reprendre les propos de Daniel Béhar, la mixité est certes un mythe mais un mythe utile puisqu'il est capable de mobiliser l'action publique? Continuons donc à parler de la mixité moins pour elle-même que pour sa vertu mobilisatrice

L'injonction à la mixité sociale est sélective

L'injonction à produire de la diversité s'est beaucoup appuyée sur le constat de l'homogénéité sociale des quartiers d'habitat social de la géographie prioritaire, homogénéité jugée néfaste puisque participant à la ghettoïsation de ces quartiers qui symboliserait la fracture sociale et donc la rupture du lien social. Puisqu'il faut donc s'attacher à les "déshomogénéiser", qu'en est-il de leur supposée homogénéité sociale?

Si les quartiers sur lesquels portent l'injonction à la mixité sont d'après l'enquête INSEE de 1994 des lieux de pauvreté, ils sont loin néanmoins, du seul point des revenus, d'être les plus homogènes parmi les quartiers qui composent l'espace urbain. Ils le sont moins que les lieux qui accueillent dans une agglomération les tranches supérieures de revenus, « les nantis », lieux sur lesquels l'injonction à la mixité sociale ne pèse pas d'une manière aussi forte. Celle-ci est donc pour le moins sélective.

Répondre à l'injonction à la diversification des quartiers dits en difficulté, si on en reste au seul critère de la richesse ou de la pauvreté, revient à dire qu'il faut faire revenir des moins pauvres dans les quartiers pauvres et permettre aux pauvres de s'installer chez les riches. On sait ce qu'il en est de l'espoir caressé par nombre de bailleurs sociaux ou d'élus de faire revenir dans les quartiers les plus disqualifiés des représentants des couches moyennes dont on a dit qu'elles les avaient désertés. Il faut bien admettre que cette aspiration au retour des couches moyennes est un pur fantasme, quels que soient les efforts consentis par les bailleurs sociaux pour remettre à niveau de confort et d'habitabilité les logements, les

immeubles et quels que soient les efforts de désenclavement de ces quartiers déployés par les municipalités, comme à Toulouse où l'on a pu croire que le fait de relier par la première ligne de métro les grands quartiers d'habitat social de l'ouest au centre-ville allait leur redonner de l'attractivité. On a bien vite déchanté. Quant à favoriser l'installation des pauvres chez les riches, j'y reviendrai un peu plus loin.

Mais la diversité sociale peut s'évaluer dans un quartier à l'aune d'autres critères que celui du niveau de ressources et c'est bien là que réside une sorte d'hypocrisie dans l'injonction à la mixité : elle ne précise jamais de quel point de vue elle doit être appréciée ou mesurée : l'âge, le statut familial, la composition socioprofessionnelle, l'origine ethnique, l'itinéraire résidentiel?

Or, pour jouer un instant du paradoxe, on pourrait montrer que, de bien des points de vue, les quartiers dits en difficulté sur lesquels pèse l'injonction à la mixité, sont plus "mixtes" que bien d'autres espaces urbains : si, du point de vue de l'âge, ils sont caractérisés comme étant des quartiers "jeunes", d'autres lieux dans les agglomérations urbaines sont tout autant "spécialisés", par exemple dans l'accueil des familles avec deux enfants. C'est le cas des lotissements pavillonnaires qui composent le tissu urbanisé des communes dites périurbaines. Du point de vue des statuts professionnels, les quartiers "d'habitat social" en difficulté mêlent plus qu'ailleurs travailleurs stables, travailleurs précaires, chômeurs. Du point de vue de l'origine, s'y retrouvent comme nulle part ailleurs dans la ville des français de souche, des français par acquisition de la nationalité, des étrangers



de toute provenance, Maghreb, Afrique Noire, Pays du Sud-Est asiatique... Véritables quartiers mosaïque, ils sont infiniment plus mixtes que la plupart des autres lieux dans la ville. Même du point de vue des itinéraires résidentiels, ils agrègent populations de passage en début de trajectoire de vie, certes en moindre proportion qu'auparavant, populations qui sont venues y résider par choix, pour se rapprocher par exemple de la famille, mais aussi en nombre de plus en plus grand des ménages en bout de course, comme relégués.

Alors quelle diversité vise-t-on derrière l'injonction à la mixité qui pèse sur ces quartiers ? S'agit-il de les "blanchir", au prétexte du dépassement d'un seuil de tolérance tout aussi improbable dans sa définition qu'il est mythique dans l'affirmation qui le sous-tend d'un bon "dosage" ou d'un dosage équilibré ? Remarquons au passage que plus personne ne se risque aujourd'hui à invoquer une notion qui a eu beaucoup cours il y a quelques années, celle du seuil de tolé-

rance, du moins explicitement et publiquement comme référent à partir duquel élaborer une politique de peuplement. Est-ce le terme de mixité qui l'a remplacé pour mieux le masquer ? Le changement de vocable atteste-t-il un réel changement de posture ou derrière des mots, certes différents, sont ce les mêmes chimères qu'implicitement l'on poursuit ?

Ainsi, selon un certain nombre de critères, les quartiers sur lesquels a pesé de manière la plus injonctive la recherche de la mixité s'avèrent beaucoup plus diversifiés que d'autres composantes de l'espace urbain. Alors comment expliquer une telle discrimination dans cette injonction ? Sinon par le fait que les particularités de ces quartiers, statistiquement pas plus marquées que celles qui caractérisent d'autres lieux dans la ville, ici, gênent, dérangent, font peur : elles symbolisent l'éclatement du corps social, rendent visibles les maux qui frappent la société française.



Cette injonction a-t-elle eu un caractère mobilisateur ?

N'a-t-elle pas plutôt contribué à sidérer le débat en l'opacifiant, chacun pouvant avoir au fond sa définition de la mixité : non seulement l'acceptation de ce mot peut être déclinée à volonté mais son emploi permet d'euphémiser des intentions qu'il serait plus difficile d'avouer.

Comment a-t-on donc lutté contre les effets de spécialisation dans les fractions les plus déqualifiées du parc social ou de manière plus directe, comment est-on parvenu, au nom de la nécessité de la dédensification des situations de pauvreté ou du refus de l'ethnisation, à ramener des moins pauvres dans les quartiers ou à en fermer l'accès aux immigrés ? On y est généralement peu ou pas parvenu. Comment d'ailleurs avoir pu penser le faire dans le contexte actuel du marché. Il aurait fallu que dans les processus de segmentation sociale des parcs immobiliers, un autre segment se trouve plus disqualifié encore pour accueillir le reflux de ceux qui sont exclus par le jeu du marché. Si l'impossibilité de faire revenir les classes moyennes dans ces espaces ne s'est

traduite que par la nécessité pour les bailleurs de faire le deuil d'un tel projet de requalification, par contre la volonté de réduire l'accès des immigrés à ces cités a aggravé dans bien des villes leurs conditions de logement.

Mais les bailleurs sociaux ont de fait renoncé à une conception de la gestion du peuplement qui s'attacherait à la recherche d'une mixité par réintroduction volontariste d'autres composantes sociales pour en avoir une approche plus réaliste, plus pragmatique, et peut-être plus féconde quant au devenir des quartiers. Si elle s'accompagne d'un rabattement de l'ambition initiale, elle suppose que les bailleurs sociaux se reconnaissent comme étant, pour au moins une fraction de leur parc, des logeurs de pauvres, ce à quoi ils n'étaient pas originellement voués et qu'ils rappellent avec vigueur.

En quoi consiste cette approche ? Il s'agit de faciliter la cohabitation entre résidents, en s'efforçant d'aménager les conditions de

voisinage, en veillant à ce que ceux qui auront à cohabiter sur un même palier, dans une même cage d'escalier, dans un même immeuble, puissent s'accommoder les uns des autres, ce qui conduit à rechercher la similarité des modes de vie plutôt que la diversité. Cela consistera par exemple à éviter de faire voisiner des personnes âgées qui ont du mal à supporter de jeunes enfants et le bruit avec des familles ayant des enfants en bas âge... Mais l'exercice a des limites, liées aux contraintes même de la gestion locative et de l'organisation du bâti (dans de nombreux immeubles, tous les grands appartements sont regroupés dans une même cage d'escalier) mais aussi parce que les relations sociales ne se prescrivent heureusement pas... Il ne faudrait pas imaginer que l'équilibre du peuplement relève d'une composition scientifique où l'on saurait doser qui peut aller avec qui, supporter qui. Ce serait jouer aux apprentis sorciers sans avoir la certitude que ces savants mélanges ou ces mélanges ingénieux ne finissent par implorer tant ces équilibres sont instables, soumis aux aléas de la vie et des événements extérieurs, tant le moindre relâchement dans la « tenue » de l'espace résidentiel, et en particulier des parties communes, peut être interprété comme un abandon et donc pour certains groupes comme la possibilité d'y prendre place, de l'investir au détriment d'autres. C'est bien souvent de là que naissent les conflits ou simplement un grand mal-être.

Par contre, au cas par cas, l'observation des modes d'organisation de la vie sociale dans un quartier, la prise en compte de l'histoire de son peuplement peuvent éviter des décisions ou des attitudes qui viendraient contrarier "l'être ensemble" qui s'est malgré tout fabriqué et qui seraient vécues comme des agressions.

Reste que la conduite de telles expériences de gestion du peuplement se heurte à une question délicate : quelle place donner à ceux qui habitent déjà là dans cette recherche d'un meilleur équilibre du peuplement? On peut certes penser qu'il

est normal de solliciter leur avis puisqu'ils sont les premiers concernés, que prendre en compte le désir des locataires en place c'est leur redonner un peu de prise sur leur résidentialité, à eux qui n'ont pas eu le choix de leur localisation alors que cette possibilité de choisir ou de ne pas choisir son lieu de vie est un des éléments les plus discriminants socialement. Mais dans la possibilité qui est alors donnée de choisir ses voisins, il peut y avoir la tentation d'exclure, de rejeter. Il y a là dérive possible. Les plaintes que reçoivent les bailleurs sociaux aujourd'hui laissent entrevoir ce risque, lorsque l'on se plaint de tel ou tel voisin avec la demande à peine voilée de le mettre ailleurs.

De tels propos peuvent donner le sentiment à ceux qui les entendent qu'il n'y a rien à faire, qu'ainsi va le cours des choses, d'autant que ce cours répond à quelques grandes lois sociologiques. Là n'est pas mon intention. J'ai voulu clarifier les termes du débat et lever un certain nombre de faux semblants. Mais il reste vrai que la situation d'un certain nombre de cités et leur paupérisation croissante, appellent réponse dès lors que l'on se refuse à croire qu'elles "seront sauvées" par la seule vertu de leurs ressources communautaires. La tentation d'un abandon du quartier et de son devenir à la capacité de la communauté qu'il constitue à le prendre en charge est d'autant plus séduisante que d'une certaine manière elle exonère la puissance publique de la nécessité de toute intervention. S'il reste donc nécessaire, au-delà de l'injonction à la mixité, de lutter contre l'enfermement dans un entre-soi de plus en plus paupérisé, et si c'est à cette lutte qu'on invite au fond l'injonction à la mixité, il y a peut-être d'autres manières plus réalistes d'y travailler. Si l'espace résidentiel ou du logement est difficilement partageable, d'autres espaces le sont eux par essence, l'espace public, lieu par excellence où se fait l'expérience de la diversité et du frottement social.



Maintenir l'accès aux espaces publics partageables dans la ville

Comment y travailler ? En veillant d'une part à ce que les habitants de ces quartiers aient accès aux espaces publics partageables dans la ville, ce qui suppose que leur soit assuré le moyen d'une mobilité. On retrouve là la thématique du désenclavement des quartiers qui a été portée par la politique du développement social urbain : relier le quartier au reste de la ville. En veillant d'autre part à ce qu'il y ait dans ces quartiers de l'espace public, ce qui suppose qu'ils puissent être traversés, voire qu'ils puissent devenir une destination possible pour d'autres citoyens que leurs habitants. On peut renouer ainsi avec un autre mot d'ordre de la politique de développement social urbain, celui de la diversification fonctionnelle de ces quartiers, non pas dans la seule perspective d'apporter sur place tout ce qui fait défaut aux habitants, en partant de l'hypothèse qu'ils n'ont pas les moyens d'y accéder ailleurs, mais pour faire en sorte que s'y exercent d'autres fonctions que la fonction résidentielle, fonctions susceptibles d'attirer dans ces lieux les autres citoyens. Cela suppose également qu'il y ait à l'intérieur même de ces quartiers un espace public de qualité là où il reste encore trop souvent délaissé, à l'état de friche.

Travailler à préserver l'espace public ou à créer de l'espace public repose sur l'hypothèse que dans les villes, les situations de mixité sociale se trouvent essentiellement dans celui-ci. C'est bien là que la diversité sociale se donne à voir, que les groupes sociaux se mettent en scène, que chacun accepte d'en partager l'usage avec d'autres. Ce qui institue le caractère public de l'espace, c'est bien ce consensus tacite qu'il est partageable. Pour autant, il ne faut pas faire d'angélisme : pour qu'il en soit ainsi, il faut que des codes organisent la cohabitation, sinon l'espace public peut être objet d'appropriation exclusive. Comme le rappelle André Bruston dans sa contribution au rapport Sueur, il y a des lieux dédiés et des lieux non dédiés, telle la rue de la Ré à Lyon qui fait beaucoup pour la mixité sociale ou le frottement des diverses composantes de la société lyonnaise. Cependant les tentatives de codification de l'espace public ou de restriction de son libre usage, qu'il s'agisse des arrêtés anti-mendicité qui visent à exclure des centres des villes, de leurs places et rues, ceux qui sont censés gêner, ou de la volonté d'expulser des galeries commerciales couvertes les jeunes venus des cités, menacent ce qui en fait l'identité même : son caractère d'espace partageable...



Etablir des politiques d'agglomérations

Mais aujourd'hui l'injonction à la mixité porte peut-être moins sur les quartiers eux-mêmes au vu de l'irréalisme d'un tel objectif qu'à l'échelle de l'agglomération, niveau qui avait déjà été mis en exergue par la LOV et que le rapport Sueur a plus que repris, en proposant de l'organiser politiquement et démocratiquement par une élection directe. Une telle proposition est la condition nécessaire à l'établissement de politiques d'agglomération, par exemple pour ce qui nous concerne, visant à répartir la localisation des logements sociaux destinés aux

populations exclues pour cause d'absence de revenus ou de fragilité de ressources ou de délit de faciès ou de mode de vie, en tenant compte, dans les choix de localisation de ces populations, de l'accessibilité des équipements et services urbains. Toutes les localités d'une agglomération ne sont pas bien desservies en transports en commun ou en équipements. Leur capacité d'intégration n'est donc pas équivalente. Mais si certaines localités sont pour ces raisons peu à même d'accueillir ces populations, par contre l'expression de leur

solidarité peut prendre d'autres formes. En tout cas l'observation semble avaliser le fait que, pour définir des politiques sociales en matière d'habitat capables de s'affranchir du poids des intérêts communaux qui alimentent bien souvent des attitudes défensives par souci de protéger la notoriété communale, il faille disposer d'une instance supra-communale et dotée d'une réelle légitimité politique et pas seulement de pouvoirs administratifs ou réglementaires. Par ailleurs, seule l'existence à l'échelle de ces agglomérations de systèmes de péréquation des richesses et des charges traduisant dans les faits un principe de solidarité, permettrait de répondre à l'inquiétude de certains maires de ne pouvoir assumer, en raison de la faiblesse des ressources communales, les coûts engendrés éventuellement par la prise en charge de ces populations. Mais alors que dans de nombreux lieux, le souci de la mixité ou de la diversité de l'offre immobilière progresse grâce à la réflexion engagée dans le cadre des PLH, que l'on prenne garde en la matière à ne pas considérer que répartir les logements destinés aux pauvres, revient à diluer cette offre à l'échelle de l'agglomération par une sorte de saupoudrage qui rendrait leur présence invisible et indolore. Que l'on prenne garde également, même si on peut considérer qu'elles sont légitimes, aux stratégies qui empruntent la thématique de la diversité pour poursuivre d'autres objectifs que la satisfaction de la demande des démunis. Un certain nombre de communes périphériques sont aujourd'hui confrontées à la question du renouvellement de leur population, ce qui suppose qu'elles diversifient leur parc de logement par l'introduction dans un parc composé majoritairement de maisons individuelles et de propriétaires de logements locatifs. Or seuls les organismes HLM sont bien souvent susceptibles d'y intervenir pour constituer une offre locative qui n'est pas destinée alors à l'accueil des pauvres ou des étrangers ou des ayants droit des PDLPD mais à la décohabitation sur place des jeunes adultes ou à l'accueil de jeunes ménages d'actifs salariés. De telles stratégies participent bien de la diversification, voire de la recherche d'une certaine mixité

sociale produite par la différence de statut dans le logement, elles trouvent place dans les PLH mais ne participent pas vraiment à résoudre la question du logement et de la place dans la ville de ceux que l'on nomme les plus démunis. L'analyse montre d'ailleurs que dans nombre de PLH, la notion de diversité est revendiquée soit par des communes périurbaines qui cherchent la diversification d'un parc de logements trop uniforme, soit par des communes marquées par le poids du secteur HLM qui cherchent à requalifier par le haut leur image. L'État a trouvé une parade à la banalisation de l'usage du parc HLM par rapport aux objectifs qu'il poursuit, en obligeant à produire des programmes incluant des "PLA très sociaux".

Quant aux POPS et conférences communales, pour ce que j'en vois, ils sont pris en étau entre d'une part le souci des bailleurs comme des communes de ne pas surcharger davantage les quartiers les plus disqualifiés, ceux dont on parle - argument que je ne conteste pas - et d'autre part la volonté de l'État de mobiliser communes et bailleurs sociaux dans l'accueil et la prise en charge des ayants-droits de la Loi Besson qui vise à satisfaire la demande telle quelle est et non pas telle qu'on la voudrait. Tant que la négociation ne porte que sur le parc HLM, il paraît difficile de sortir de cette contradiction, d'autant que le parc HLM n'est pas dans toutes ses composantes un parc bon marché, donc accessible aux plus démunis. À regarder de plus près le segment bon marché du parc HLM, il est soit bien situé - il n'est alors pas frappé de disqualification, est occupé, connaît des rotations très faibles et n'est donc que très faiblement mobilisable - soit localisé dans les grandes cités les moins attractives, il a alors servi de refuge aux populations que le marché du logement a disqualifiées et est considéré par les bailleurs comme déjà surchargé. Dès lors on comprend la difficulté dans ces dispositifs de contractualiser des politiques de peuplement et donc de clarifier et de discuter des règles d'attribution. Les résistances qui s'expriment ne peuvent seulement être imputées à la mauvaise volonté des uns et des autres.



Peut-être en serait-il différemment si l'on raisonnait dans ces conférences non pas uniquement sur le parc HLM mais sur l'ensemble du parc bon marché dont on sait qu'il est pour une part non négligeable constitué de logements privés dont beaucoup sont par ailleurs bien situés. Mais c'est bien là à l'État d'initier des modes de contractualisation avec les bailleurs privés qui, moyennant sécurisation du risque qu'ils seraient amenés à prendre, accepteraient de mobiliser leur patrimoine au bénéfice des populations disqualifiées par le marché, parallèlement au mouvement qu'a dessiné le projet de loi contre l'exclusion de ressaisissement par l'État des modes d'attribution du logement HLM.

En conclusion, je voudrais reposer, à partir de la mixité, trois des questions qu'elle contient.

Est-il nécessaire pour améliorer les conditions de vie des pauvres dans les cités, et cela est indispensable, de faire qu'ils soient immergés dans un milieu de vie socialement mixte? La mixité entendue comme la coexistence dans l'espace résidentiel de groupes socialement différenciés est-elle une condition du mieux-être social? En l'état de mes réflexions, je n'en suis pas sûre sans penser pour autant que ce soit un bien de laisser les pauvres vivre dans l'entre-soi communautaire de leurs cités.

Dans une société menacée dans sa cohésion, où les inégalités sociales s'accroissent et se marquent aussi dans la volonté des

plus riches de se mettre physiquement à distance des plus pauvres, peut-on lutter efficacement contre le risque de désolidarisation par la recherche à tout prix d'une proximité spatiale entre nantis et pauvres ? je n'en suis pas davantage sûre.

Au fond, derrière la thématique de la mixité, la question posée, dans des termes maladroits, n'est-elle pas celle des modalités d'élaboration d'un "être ensemble" dans des sociétés et des villes d'abord travaillées par des mouvements centrifuges? Or l'injonction à la mixité a peut-être trop focalisé notre regard sur les cités les plus disqualifiées, appelant à traiter des effets d'un processus, celui du tri des populations dans l'espace urbain, sans interroger d'abord ses causes. Peut-être convient-il de déporter le regard des lieux de pauvreté vers les lieux qui les engendrent : l'entassement des pauvres dans certaines cités HLM périphériques résulte aussi de stratégies sociales qui se déroulent dans d'autres fractions de l'espace urbain et qui consistent à fermer l'accès de ces lieux aux populations qui ne répondent pas au profil attendu par celles qui occupent déjà les lieux. Les ghettos de pauvres ne sont que la conséquence des ghettos de riches organisés par le jeu des POS et des COS et qui repoussent hors de ces territoires l'ensemble de ceux qui n'ont pas les moyens d'y entrer. Peut-être sont-ce à ces stratégies de constitution d'entre-soi électifs et excluants qu'il faut prêter d'abord attention !

